

## 2013 : Réhabilitation de la Cité de transit

Les travaux de réhabilitation de la cité de transit rue des Cent Arpents entrepris par France Habitation et réalisés par l'entreprise générale Paris Ouest Construction, se sont achevés fin 2013.



### La Cité de Transit totalement réhabilitée

Mardi 2 octobre 2012, Arnaud de Bourrousse, accompagné de Thierry Doll, adjoint à l'aménagement du territoire, et d'Eliane Bellié, adjoint à l'action sociale, a visité l'appartement témoin.

Pour en savoir plus sur ce chantier important, qui a marqué la première étape du programme global de restructuration urbaine du quartier des Alouettes et de celui du Petit-Bois, téléchargez [l'article paru dans le Carrières Magazine n°63.](#)

### Des travaux extérieurs et intérieurs

Une enquête sociale réalisée à l'automne 2012 a permis de recueillir le point de vue des ménages résidents sur les travaux envisagés, citant le plus souvent le changement des fenêtres et le remplacement des volets, la rénovation électrique, le remplacement des portes palières et la problématique du tri sélectif des déchets en tête de leurs attentes.

- Les travaux effectués sur les bâtiments :
  - la réfection partielle des toitures terrasses et rehausse des acrotères,
  - l'installation de paraboles collectives,
  - l'isolation des façades avec parement brique au rez-de-chaussée et enduit en étage,
  - le remplacement des menuiseries extérieures et installation de volets roulants,
  - la rénovation des halls et création de sas,
  - la rénovation des escaliers et des paliers,
  - la création de locaux à vélos et pour les encombrants.
- Les travaux effectués à l'intérieur des logements :
  - la réfection complète des cuisines, salles de bains et WC,
  - la condamnation des vide-ordures,
  - la réfection complète de l'installation électrique,
  - le remplacement des portes palières,
  - la création d'une ventilation mécanique,
  - l'amélioration de la production d'eau chaude.

Des bornes de collectes enterrées seront installées dans les espaces extérieurs pour les ordures ménagères et le tri sélectif, imposant de remanier les places de stationnement.